

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc | Numéro de permis 2019616 | Date d'inspection Le 19 mai 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc | | Numéro de téléphone (506) 394-3601 | |
| Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 24(1)(k) | 27 mai 2022 | |
| Commentaires : | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : l) les formules de gestion des maladies possibles que le ministre fournit. | 24(1)(l) | 27 mai 2022 | |
| Commentaires : | | | |
| 28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 28(2) | 27 mai 2022 | |
| Commentaires : | | | |
| 33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. | 33(3) | 27 mai 2022 | |
| Commentaires : | | | |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 15 dossiers sur 40.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 15 dossiers sur 40.
- Après vérification, les pratiques d'incendie ainsi que l'inspection d'équipement fix ne sont pas tenues sur les lieux, donc une discussion avec l'exploitante a été faite.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma surveillance les enfants étaient en transition de réveil, salle de bain.

Commentaires généraux

Par la suite préparation crème solaire, collation avant d'aller à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 mai 2022

Date

original signé par
Marilaine Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mai 2022

Date